



PHASE 1 : ABONNEMENT SAISON 2021/2022

Du lundi 14 juin, 14h00 au lundi 28 juin 13h00

ENTREPRISE

Compétitions Nationales + EHF European League

COORDONNEES DE L'ENTREPRISE

Entité* : _____

Numéro d'abonné 20/21 _____

Adresse* _____

Code Postal* _____ Ville* _____

Responsable de la commande :

☐ M ☐ Mme Nom* _____ Prénom* _____

Email* _____ Tél.* _____

*informations obligatoire

Pour une meilleure gestion, le retrait des billets en ligne sur un espace privé est conseillé.

Cependant vous pouvez choisir d'avoir des cartes d'abonnements.

Mode de retrait :

☐ Retrait par e-billet ☐ Carte d'abonnement

Nous prenons en compte les dossiers par ordre de réception et nous assurons le meilleur placement disponible lors du traitement de votre dossier.

COMMANDE

Catégories	Prix TTC (Abonné soutien 20/21)	Prix TTC (Abonné 20/21)	Prix TTC (Nouvel abonné)	Qté	Montant total
Club Privilège	505 €	535 €	610 €		
Catégorie 1	440 €	470 €	530 €		
Catégorie 2	332,50 €	360 €	410 €		
Catégorie 3	282,50 €	305 €	365 €		
Catégorie 5	235 €	250 €	272,50 €		
Catégorie 6	165 €	180 €	205 €		
Carte(s) envoyée(s) par voie postale : +3€ (sinon, les cartes seront à récupérer à la boutique du HBC Nantes une fois les cartes éditées ou lors du 1 ^{er} match à domicile de la saison)					
Montant de l'avoir à déduire du total de l'abonnement. Merci de contacter la billetterie pour connaître le montant de votre avoir.					-
TOTAL A PAYER TTC					



CLUB PRIVILEGE CATEGORIE 2 CATEGORIE 5 CLUB SUPPORTERS
CATEGORIE 1 CATEGORIE 3 CATEGORIE 6

Je souhaite utiliser l'avoir de la saison 2020/2021 pour l'ensemble des abonnés présents sur ce bulletin d'abonnement (numéro d'abonné 2020/2021 faisant foi) : ☐ Oui ☐ Non

☐ J'accepte de recevoir des informations ou des offres commerciales de la part du HBC Nantes

☐ J'accepte de recevoir des informations ou des offres commerciales de la part des partenaires du HBC Nantes

La souscription d'un abonnement pour la saison 2021/2022 emporte l'adhésion aux conditions générales de vente figurant au verso de ce formulaire et au règlement intérieur de la H Arena disponible sur notre site internet.

SIGNATURE, Fait-le :

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT – COMPETITIONS NATIONALES ET EHF European League 2021-2022

La souscription d'un contrat d'abonnement « compétitions nationales et EHF European League 2021-2022 » emporte l'adhésion aux conditions générales suivantes :

Article 1 : Objet

La présente carte d'abonnement donne droit d'accès à la salle pour assister aux matchs du HBC Nantes pour la saison 2021/2022 sur les matchs suivants :

- Championnat Liqui Moly Starligue
- Coupe de la Ligue (hors tournoi final)
- Coupe de France (hors finale)
- Phase de groupe d'EHF European League

Un minimum de 20 matchs est assuré lors de la souscription à l'abonnement au titre de la saison 2021-2022.

Article 2 : Durée

Le contrat est à durée déterminée pour l'année sportive, c'est-à-dire du 01/09/2021 au 30/06/2022.

Article 3 : Vente et prix

Le prix stipulé sur le bon de commande est ferme et définitif. Il est possible de régler en plusieurs fois en ligne ou SEPA. Vous pouvez acheter vos abonnements via la billetterie en ligne, via la billetterie du club, ou par courrier (HBC Nantes, 3 rue André Tardieu 44200 Nantes).

Article 4 : Placement

L'abonné s'engage à se placer obligatoirement à la place indiquée sur sa carte d'abonnement et pour laquelle il a souscrit un abonnement. Par ailleurs, en cas de demande expresse de l'organisateur, l'abonné peut exceptionnellement être placé à une autre place, notamment dans le cadre d'une délocalisation dans une salle autre que la H Arena. Le HBC Nantes se réserve la possibilité de déplacer l'abonné de quelques sièges, sans changement de rang, de visibilité ou catégorie de tarif, afin d'optimiser le remplissage du rang concerné.

Article 5 : Délocalisation

En cas de match délocalisé, l'abonné devra réserver lui-même sa place dans la nouvelle salle, en fonction de la catégorie de tarif de son abonnement. Cette réservation pourra être effectuée selon les mêmes modalités que la réservation de l'abonnement, comme précisé à l'article 3 alinéa 2 ci-dessus. Aucune attribution de place ne sera faite par défaut. L'abonné qui n'aurait pas réservé sa place dans la salle délocalisée pourra se voir refuser l'accès au match en question, faute de titre d'accès valable. A titre exceptionnel, le HBC Nantes pourra, s'il en a la capacité, attribuer une place à l'abonné au guichet le soir du match délocalisé.

Article 6 : Utilisation de la carte

La carte d'abonnement est nominative : toute vente, revente, ou location est strictement interdite. Cependant, l'abonné peut céder de manière ponctuelle et gracieuse son abonnement à un tiers.

Toute utilisation contraire donnera lieu à l'annulation immédiate et définitive de l'abonnement avec invalidation de la carte, sans remboursement ni indemnité de quelque nature que ce soit.

En revanche, les cartes perdues ou volées pourront être remplacées sans aucune contrepartie financière (des frais de duplicata de 5€ seront réclamés à partir de la seconde perte de carte dans la saison). En cas de perte ou de vol de son abonnement, l'abonné doit immédiatement en informer le club afin d'éviter qu'il ne reste responsable de son utilisation abusive. La carte d'abonné sera désactivée et sera par la suite inutilisable.

Article 7 : Conditions d'accès :

L'abonné doit présenter son abonnement au contrôle d'accès pour entrer dans la salle. En vertu du règlement de la Ligue Nationale de Handball, tout spectateur doit être muni d'un titre d'accès. L'abonné devra se conformer à toutes les règles existantes ou susceptibles d'être édictées par la Ligue Nationale de Handball ou toute autorité compétente. L'abonné s'engage à respecter les consignes, notamment de sécurité, prises par l'organisateur du match.

Article 8 : Infraction au règlement :

Toute infraction constatée, fraude ou tentative de fraude entraînera de plein droit la résiliation de l'abonnement sans remboursement et sans préjudice de poursuites pénales.

Article 9 : Responsabilité

Le Handball Club de Nantes ne saurait engager sa responsabilité du fait de la survenance de tout événement constituant un cas de force majeure ou survenant du fait d'un tiers et notamment, grèves, attentats ou acte de guerre, émeutes, épidémie, rupture des alimentations en énergie, décisions de toute autorité compétente en matière de sécurité et de discipline, notamment impossibilité d'utiliser la salle. Le HBC Nantes n'est en aucun cas responsable des modifications du calendrier des matchs pour la saison 2021/2022. L'abonné renonce expressément à tout recours de quelque nature que ce soit, en cas de survenance d'un des faits visés ci-dessus. Le HBC Nantes n'est en aucun cas responsable des infractions commises pendant le déroulement des rencontres dans la salle, ni des dommages subis sauf s'ils engagent la responsabilité civile du HBC Nantes dans la limite des assurances souscrites à cet effet. La survenance d'un ou plusieurs de ces faits sur un ou plusieurs matchs compris dans l'abonnement n'ouvre pas droit à un remboursement, sauf information expresse contraire émanant directement du HBC Nantes et ses services.